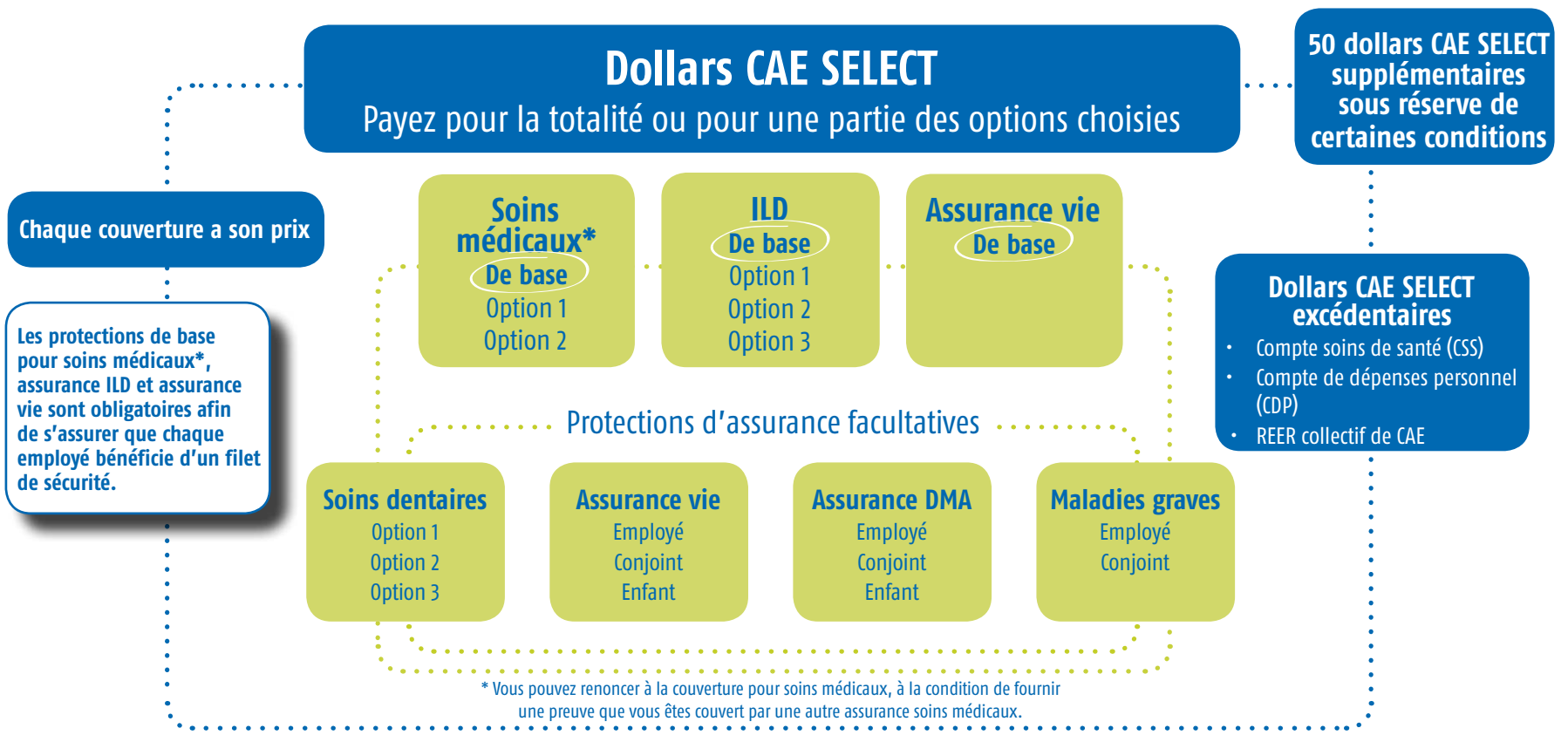


La même
couverture ne peut
convenir à tous!

Le régime d'assurance collective CAE SELECT vous permet de choisir les couvertures les mieux adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille.



Les combinaisons de couvertures possibles sont illimitées.

SOINS MÉDICAUX	PROTECTION DE BASE		OPTION 1	OPTION 2
SOINS D'URGENCE				
Frais couverts	100 %; certains maximums s'appliquent			
• Hospitalisation (chambre à deux lits)				
• Assistance voyage				
• Soins infirmiers privés				
• Transport en ambulance				
• Soins dentaires à la suite d'un accident				
• Certains services et articles médicaux divers				
Tests de laboratoire (employé seulement)	100 %			
Psychologue/psychothérapeute (employé seulement)	100 %; maximum 750 \$ par année			
Physiothérapeute (employé seulement)	100 %; maximum 750 \$ par année			
MÉDICAMENTS				
Franchise	950 \$ par adulte (frais pour enfants ajoutés à ceux de l'employé)*	Franchise de 7 \$ par médicament	Franchise de 7 \$ par médicament	Franchise de 7 \$ par médicament
Coassurance	100% (maximum selon le prix du générique)**	85 % (maximum selon le prix du générique)**	85 % (maximum selon le prix du générique)**	100 % (maximum selon le prix du générique)**
Définition de médicament	Médicament sur ordonnance			
Vaccins	250 \$	350 \$	350 \$	500 \$
Produits de désaccoutumance au tabac	650 \$			
SOINS COMPLÉMENTAIRES				
Maximum global (incluant soins de la vue)				
Soins paramédicaux :				
• Acupuncteur, audiologiste, chiropraticien, diététiste, ergothérapeute, ostéopathe, podiatre/podologue, psychologue, psychothérapeute, physiothérapeute et orthophoniste	Non couverts			
• Massothérapie requise médicalement, avec ordonnance (maximum 50 \$/visite)	Non couverts			
Test de laboratoire et radiodiagnostique (personnes à votre charge)	85 % 800 \$ par personne, par année			
Chaussures orthopédiques et autres services et articles médicaux (certains maximums s'appliquent)	100 % 1600 \$ par personne, par année			
Soins de la vue: lentilles et montures	Maximum : 250 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année			
	Maximum : 400 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année			
SOINS DENTAIRES	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	
Franchise	50 \$ protection individuelle / 100 \$ protection familiale et monoparentale			
Coassurance				
• Soins préventifs	80 %	85 %	100 %	
• Soins de base	50 %	85 %	100 %	
• Soins majeurs	Non couverts	50 %	70 %	
• Soins d'orthodontie ***	Non couverts	Non couverts	50 %	
Maximum annuel (excluant les soins d'orthodontie)	750 \$ par personne	1 500 \$ par personne	2 000 \$ par personne	
Soins d'orthodontie (maximum viager)	Non couverts	Non couverts	2 500 \$ par personne	
Examen de rappel	Aux 9 mois	Aux 9 mois	Aux 6 mois	
Guide des tarifs	Guide de l'année courante			
COMPTE SOINS DE SANTÉ	Pour le remboursement de frais médicaux et dentaires qui ne sont pas remboursés par le régime CAE SELECT. Par exemple, franchise, montant non remboursable de frais admissibles, et même certaines dépenses non couvertes par le régime. Vous et les personnes à votre charge pouvez tirer avantage du CSS.			
INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE	PROTECTION DE BASE			
Couverture identique pour tous les employés	Prestations payables pendant un maximum de 26 semaines, égales à 75 % ou à 100 % du salaire de base, selon le nombre d'années de service			
INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE	PROTECTION DE BASE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Montant de la prestation	50 % du salaire mensuel de base	75 % du salaire mensuel de base	50 % du salaire mensuel de base	60 % du salaire mensuel de base
Statut fiscal de la prestation	Imposable	Imposable	Non imposable	Non imposable
Maximum	15 000 \$ par mois			
Indexation au 1 ^{er} janvier après 2 ans d'invalidité	Aucune indexation	Indexation annuelle selon l'IPC, maximum 3 %	Aucune indexation	Indexation annuelle selon l'IPC, maximum 3 %
Période d'attente	26 semaines			
Maximum de toutes sources	85 % du salaire en vigueur avant l'invalidité			
Cessation des prestations	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite
ASSURANCE VIE	PROTECTION DE BASE	PROTECTION FACULTATIVE		
• Pour vous	1 × salaire annuel de base	1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 × le salaire annuel de base, (maximum : 1,2 M\$) (1 x le salaire au coût de la protection de base)		
• Pour votre conjoint	Aucune protection	Tranches de 25 000 \$, maximum : 250 000 \$		
• Pour vos enfants	Aucune protection	Tranches de 5 000 \$, maximum : 25 000 \$		
ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS (DMA)	PROTECTION FACULTATIVE			
• Pour vous	1 à 8 × salaire annuel de base, maximum : 1,2 M\$			
• Pour votre conjoint	Tranches de 25 000 \$, maximum : 250 000 \$			
• Pour vos enfants	Tranches de 5 000 \$, maximum : 25 000 \$			
ASSURANCE CONTRE LES MALADIES GRAVES	PROTECTION FACULTATIVE			
• Pour vous	Tranches de 10 000 \$, maximum : 250 000 \$ (minimum : 20 000 \$)			
• Pour votre conjoint	Tranches de 10 000 \$, maximum : 250 000 \$ (minimum : 20 000 \$)			

* La franchise annuelle de 950 \$ s'applique à l'ensemble des demandes de règlement pour l'employé et pour tout enfant à charge.

** Les frais en excédent du prix du médicament équivalent le moins cher ne sont pas couverts.

*** Seuls les enfants de moins de 19 ans sont couverts pour ces services.

L'ASSURANCE sur mesure



CAESELECT

RÉGIME FLEXIBLE D'ASSURANCE COLLECTIVE
SOMMAIRE DES COUVERTURES – EMPLOYÉS SALARIÉS

ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS D'UN SEUL CLIC OU D'UN SEUL APPEL

SITE WEB DES AVANTAGES SOCIAUX CAE	FINANCIÈRE SUN LIFE	CENTRE D'APPELS CAE
<p>Vous pouvez accéder au site sept jours par semaine, 24 heures sur 24, de la maison ou du bureau pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> en apprendre plus sur le régime CAE SELECT; créer divers scénarios pour évaluer les combinaisons de couvertures qui répondent le mieux à vos besoins et utiliser au mieux vos dollars CAE SELECT et de la façon la plus avantageuse sur le plan fiscal; effectuer votre adhésion au régime; apporter des modifications en ligne durant la période de renouvellement ou à la suite d'un événement de vie admissible; mettre vos renseignements personnels à jour; vérifier si les personnes à votre charge sont correctement inscrites aux couvertures; remplir ou modifier le formulaire de désignation de bénéficiaires; en apprendre sur l'ensemble des avantages sociaux offerts par CAE, incluant le régime de retraite, le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE et le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP); accéder aux divers formulaires et aux liens menant au site web des fournisseurs externes; accéder directement au site web de la Financière Sun Life à l'adresse www.masunlife.ca sans avoir à entrer de nouveau vos codes d'accès! 	<p>Vous devez vous inscrire la première fois que vous accédez au site. Par la suite, retournez-y souvent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> en apprendre plus sur vos couvertures au titre du régime CAE SELECT; soumettre vos demandes de règlement en ligne; vous inscrire au dépôt direct des remboursements; accéder aux formulaires de demande de règlement; vérifier vos demandes de règlement récentes; et accéder à une variété de ressources et de renseignements sur la santé; imprimer votre carte médicaments et votre carte d'assistance voyage. 	<p>Les représentants du centre d'appels sont disponibles de 8 h à 20 h, heure de l'Est, pour répondre à vos questions sur le régime CAE SELECT et vous aider à effectuer votre adhésion en ligne.</p> <p>Ils peuvent vous aider à trouver la réponse à toutes vos questions sur le régime CAE SELECT.</p> <p>Les représentants du centre d'appels peuvent également répondre à vos questions à propos des autres avantages sociaux de CAE, incluant le régime de retraite, le Régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif CAE et le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP).</p>
https://benefits.seb-admin.com/cae/	www.masunlife.ca – Faites le 1.800.361.6212	Faites le 1.888.878.9636

SOUSSION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT

COUVERTURES	COMMENT PROCÉDER
Médicaments	Présentez votre carte médicaments de la Financière Sun Life à votre pharmacien lorsque vous faites exécuter une ordonnance. Votre demande de remboursement est transmise sur-le-champ à la Financière Sun Life aux fins du paiement direct au pharmacien.
Hospitalisation	Vous devez fournir le numéro de contrat 25289 du régime CAE SELECT au moment de votre admission. La Financière Sun Life remboursera les frais admissibles directement à l'hôpital.
Soins médicaux	Des formulaires de demande de règlement sont accessibles sur le site web des avantages sociaux CAE et de la Financière Sun Life. Remplissez le formulaire, joignez-y les reçus originaux et soumettez-les directement à la Financière Sun Life pour obtenir le remboursement de vos frais. Conservez une copie des documents pour vos dossiers.
Soins dentaires	Des formulaires de demande de règlement sont accessibles sur le site web des avantages sociaux CAE et de la Financière Sun Life. Vous pouvez également fournir le numéro de contrat 25289 du régime CAE SELECT à votre dentiste aux fins du paiement direct au dentiste par la Financière Sun Life. Vous devrez payer tous frais non couverts par le régime. Conservez votre reçu et pensez à demander le remboursement de vos dépenses au titre de votre CSS, si vous en avez un.
Sécurité financière Assurance vie, assurance DMA facultative, assurance facultative contre les maladies graves	Communiquez directement avec le centre d'appels CAE au 1.888.878.9636

La Financière Sun Life offre les services de règlement en ligne pour certains frais admissibles et de dépôt direct. Si vous choisissez ces services, certains frais pourront vous être remboursés dans les 24 heures suivant la soumission de la demande de règlement. Consultez le site web de la Financière Sun Life à l'adresse www.masunlife.ca pour vous y inscrire.

RENSEIGNEMENTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

La désignation des bénéficiaires de vos couvertures d'assurance vie est une étape critique du processus d'adhésion au régime CAE SELECT.

Chaque employé doit retourner l'original du formulaire de désignation de bénéficiaires dûment rempli et signé. Il sera conservé en dossier. Cela assurera que les couvertures seront payées conformément à vos choix. Lorsque vous aurez terminé votre adhésion au régime, le système vous demandera de remplir les formulaires requis.

Vous pouvez désigner de nouveaux bénéficiaires en tout temps. Veuillez toutefois noter que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable ne peut être modifiée qu'avec le consentement écrit du bénéficiaire irrévocable.

RÈGLE DE PARTICIPATION DE DEUX ANS

Vos options de soins médicaux et de soins dentaires sont assujetties à une période de participation minimale obligatoire de deux ans :

- Vous devez rester dans une option pendant au moins deux ans avant de pouvoir réduire le niveau de votre couverture, d'une option à la fois.
- Vous pouvez toujours choisir une option supérieure lors du renouvellement annuel, mais votre nouvelle option sera assujettie à une nouvelle période de participation de deux ans avant de pouvoir réduire cette couverture.

QUAND POUVEZ-VOUS APPORTER DES MODIFICATIONS ?

Vous devez d'abord effectuer votre adhésion au régime CAE SELECT dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité au régime. Puis, lors de chaque période de renouvellement annuel, vous avez l'occasion de revoir vos choix de couvertures et de les modifier au besoin.

Vous pouvez aussi apporter des modifications en cours d'année à la suite d'un événement de vie admissible. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le guide de décision disponible sur le site web des avantages sociaux CAE.

ALLOCATION DE VOS DOLLARS CAE SELECT DANS UN REER

Si vous décidez d'allouer vos dollars CAE SELECT excédentaires dans le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE, vous devez ouvrir un compte en ligne auprès de Desjardins Assurances. Vous devez compléter l'ouverture de votre compte dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité au régime. Si vous ne le faites pas, aucun rappel ou avis ne vous sera envoyé et vos dollars CAE SELECT seront déposés dans un compte soins de santé (CSS). Vous trouverez l'information relative à l'ouverture d'un compte REER Desjardins Assurances sur le site web des avantages sociaux CAE.

RESPONSABILITÉ

L'information présentée sur ce document constitue un résumé des règles du régime et est valable sous certaines conditions. Veuillez vous référer à la brochure de la Financière Sun Life pour les règles officielles du régime. Dans l'éventualité d'une divergence entre l'information présentée sur ce document et les règles officielles du régime, ces dernières s'appliqueront.

CAE